



## 14ème législature

|  |  |   |
|--|--|---|
| <b>Question N° :</b><br><b>14921</b>   | <b>De Mme Véronique Besse ( Non inscrit - Vendée )</b> | <b>Question écrite</b>  |
| <b>Ministère interrogé</b> > Enseignement supérieur et recherche   |  | <b>Ministère attributaire</b> > Enseignement supérieur et recherche |
| <b>Rubrique</b> > professions de santé   | <b>Tête d'analyse</b><br>> orthophonistes              | <b>Analyse</b> > diplôme. revendications.                           |
| Question publiée au JO le : <b>01/01/2013</b><br>Réponse publiée au JO le : <b>12/02/2013</b> page : <b>1617</b> |  |   |

### Texte de la question

Mme Véronique Besse rappelle à Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche que le 10 février 2012, M. François Hollande, alors candidat du Parti socialiste à l'élection présidentielle a reconnu comme légitime et fondée en droit l'éligibilité du diplôme d'orthophonie au grade Master. Ce positionnement clair corrobore la proposition du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche qui, le 31 mars 2011 s'était déjà prononcé sur ce sujet. Le ministère de la santé semblait également considérer comme légitime la demande de la profession d'une reconnaissance d'une formation initiale au grade master. L'ensemble des composantes de la profession attend maintenant que le Gouvernement officialise cette position. Aussi, elle lui demande d'officialiser la reconnaissance du diplôme d'orthophoniste au grade master.

### Texte de la réponse

Le travail conduit depuis plusieurs années, sous l'égide des deux ministères respectivement en charge de la santé et de l'enseignement supérieur, autour d'un référentiel d'activités et de compétences renouvelé et enrichi, prend en compte l'évolution de l'exercice du métier d'orthophoniste tant au niveau du soin que de la prévention à tous les âges de la vie. La transposition de ces compétences en matière de formation conduit à un allongement d'un an de la durée des études, organisées actuellement en quatre années, en vue du certificat de capacité d'orthophoniste qui sera reconnu au grade de master. Une communication menée conjointement avec le ministre des affaires sociales et de la santé a été faite aux organisations professionnelles, le 25 janvier 2013. C'est dans ce cadre que sera finalisé les travaux sous l'égide des deux ministères, dans l'objectif d'une rentrée sur la base d'un programme de formation réingéniée en septembre 2013. Ces travaux devront également permettre d'harmoniser les modalités de formation tant théoriques que pratiques dans l'ensemble des universités préparant au certificat de capacité d'orthophoniste. Le projet de texte relatif à la formation réingéniée menant au certificat de capacité d'orthophoniste en 5 ans sera présenté au conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche au début de l'année 2013.